

E.A.P.A.D

Établissement d'Accueil de Personnes Agées Dépendantes

Conditions d'Admission

Voici la liste des documents nécessaires dans le cadre d'un projet d'admission d'un.e futur.e résident.e au sein de la résidence la Cordyline :

- o Dossier administratif et financier complet
- Dossier médical signé par le médecin référent
- o Consentement de la personne âgée
- Caution d'entrée de 290 000 XPF chèque encaissable à l'entrée effective de la personne

Stéphanie GARCIA-VILELLA
DIRECTRICE

Ridet: 0 654 913.001